

# Séance du 19 février 1938

## **Délibération N° 1188 Demande de sursis**

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de sursis formulée par M. Guyot Lucien Suivent 10 signatures Le dix-neuf février mil neuf cent trente-huit, dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. F. Leroy, maire. Etaient présents: MM. Leroy, Demézières, Nusz, Fritsch, Guéret, Terlet, Guyot, Wanaverbecque Lebon, Caillié, Nique, Schacher. Absent. Elu secrétaire, M. Guéret

## **Délibération N° 1189 Affaires d'assistance**

Le conseil approuve la décision du Bureau de bienfaisance concernant l'admission à l'AMG de Louise Cambre et Simone Genty, l'admission de Melle Lanoux, de Mme Pierrot Le conseil donne un avis favorable à la demande formulée par M. Contant Octave qui sollicite l'assistance obligatoire aux vieillards.

Le conseil donne un avis favorable à la demande formulée par Mme Nazard-Guéret qui sollicite l'assistance aux vieillards.

Le conseil émet un avis favorable à la demande d'assistance aux femmes en couches formulée par Mme Lefort-Foulon et un avis ? à la demande d'assistance aux femmes en couches formulée par Mme Floquet-Lecomte.

Le conseil approuve les décisions du Bureau de bienfaisance concernant la révision des divers taux d'assistance.

Le conseil approuve les décisions du Bureau de bienfaisance concernant la composition de ce bureau et la liste d'AMG pour 1938.

## **Délibération N° 1190 Révision de diverses listes électorales**

Le conseil désigne pour la révision des listes électorales,

1 Au conseil de prud'hommes patron 1ère catégorie M. Fritsch, ouvrier 1ère catégorie M. Labeau, patron 1ère catégorie commerce M. Thomas

2 Aux chambres de commerce M. Terlet, Fritsch

3 A la chambre d'agriculture M. Guéret Arthur

## **Délibération N° 1191 Demande d'achat de terrain**

Monsieur Testi demande à acheter le terrain communal sur lequel il a bâti une baraque au prix de 1 f le mètre carré, terrain qu'il loue actuellement cinquante francs par an. Le conseil refuse de vendre le terrain dont il s'agit et de continuer la location au même taux annuel.

## **Délibération N° 1192 Lutte contre le chômage**

Le maire donne connaissance au conseil de la circulaire préfectorale du 5-1-38 indiquant dans quelles conditions la commune pourrait bénéficier en supplément des subventions de l'Etat instituées par le décret du 15 février 1938, de subventions complémentaires allouées par le Département pour les chantiers municipaux qu'elle ouvrirait en vue d'occuper des chômeurs.

Les conditions principales d'attribution des subventions sont les suivantes:

1 Les chômeurs doivent être inscrits depuis un mois au moins à l'office départemental de placement compétent pour la localité (c'est à dire la maviré ?)

2 Ils doivent comprendre 75% au moins d'ouvriers français

3 Les chômeurs doivent être employés par roulement. Un même ouvrier ne pouvant être occupé plus de trois mois au cours d'une même période de 6 mois.

4 La subvention de l'Etat, dans le cas des communes n'ayant pas de caisse de chômage depuis au moins deux ans, est de 60% des dépenses de salaires payés, sans pouvoir excéder pour chaque salaire individuel les maxima fixés par le décret du 28-12-1926 modifié.

5 La subvention du département représente sensiblement 50% de la dépense qui resterait à la charge de la commune, après encaissement de la participation de l'Etat

Monsieur le maire soumet ensuite à l'assemblée le projet qu'il envisage d'adresser à Monsieur le Ministre du travail, en vue de faire admettre au bénéfice de l'Etat et éventuellement du département de l'Aisne, les dépenses de chantiers de chômage. Le projet a été établi dans l'esprit des dispositions réglementaires rappelées plus haut.

Le dossier comprend deux documents principaux

- a) Un règlement de détail, fixant notamment la rémunération des chômeurs et la durée de leur travail.
- b) Un devis descriptif des travaux avec évaluation des dépenses pouvant être faites, étant entendu que l'activité des chantiers sera commandée uniquement par les effectifs de chômeurs à secourir. Les chantiers ne comprennent que des travaux entrepris spécialement pour venir en aide aux chômeurs, c'est à dire qui n'auraient pas été effectués en temps normal.

Après échange de vue et observations, le conseil municipal a donné son approbation aux pièces du dossier établi. b Demande à Monsieur le maire de faire toutes démarches voulues pour que soient admises au bénéfice des subventions de l'Etat les dépenses de salaires des travaux envisagés.

### **Délibération N° 1193 Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie**

Vu . 3ème Div. 1er Bureau. Le 11-4-38. P. le Préfet, le Chef de division délégué. Signé Illisible

Le conseil décide d'assurer les bâtiments communaux pour les sommes suivantes:

- 1 Eglise: bâtiment 375 000 F; cloches, 30 000 F; matériel, 79 000 F; vitraux 21 000 F
- 2 Mairie: bâtiment 200 000, mobilier 40 000 F
- 3 Ecole enfantine: Bâtiment 30 000 F mobilier 5 000 F
- 4 Ecoles: bâtiment 250 000 F; mobilier 40 000 F

### **Délibération N° 1194 Demande d'autorisation spéciale**

Approuvé, 3ème D. 1er B. Le 8 mars 1938

Le percepteur signale un dépassement de crédit de 317 F 25 sur l'article "assistances diverses". Le conseil vote le crédit additionnel nécessaire sur le budget 1937 Suivent 12 signatures

## Séance du 8 avril 1938

Le huit avril mil neuf cent trente-huit, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. F. Leroy, maire. Etaient présents: MM. Leroy, Demézières, Guyot, Wanaverbecque, Caillié, Lebon, Nusz, Terlet, Guéret, Fritsch, Nique, Schacher. Absent. Elu secrétaire M. Guéret.

### **Délibération N° 1195 Bureau de bienfaisance**

Le conseil ratifie l'admission d'urgence de Mme Lecoeur à l'Assistance Médicale Gratuite; approuve la décision du bureau de bienfaisance concernant le rejet de la demande de Mme Lobjois (AMG), approuve l'admission à 50% à l'AMG de M. Petit. Le maire donne connaissance au conseil de la suite donnée aux demandes d'assistance instruites dans la dernière séance.

### **Délibération N° 1196 Contingent d'Assistance Médicale Gratuite**

Le maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet demandant le règlement du contingent d'AMG de 1937. Le conseil renouvelle la protestation élevée le 26 novembre 1937 contre une répartition aussi injuste que celle proposée en prenant pour base les dépenses d'une année sans tenir compte du nombre d'habitants et des circonstances défavorables qui ont amené la commune à admettre à l'AMG un grand nombre de chômeurs atteints par une épidémie de rougeole et de scarlatine. Considérant que les fonds libres ne suffisent pas à solder une dépense aussi élevée le conseil passe à l'ordre du jour.

### **Délibération N° 1197 Demande de subvention de la commune de Bühl**

Approuvé le 12-4-38

Le maire donne lecture de la demande de subvention formulée par la commune de Bühl (Haut Rhin) particulièrement atteinte par le chômage. le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 francs.

### **Délibération N° 1198 Distribution d'énergie électrique**

Lu et approuvé. Laon le 16 avril 1938 P. le Préfet, le Secrétaire général Délégué. Signé illisible

Le conseil autorise le maire à signer un avenant au cahier des charges concernant la distribution d'énergie électrique, avenant établissant un tarif dégressif.

### **Délibération N° 1199 Réception de l'Amicale du 52ème régiment d'infanterie**

Vu et approuvé. Laon le 16 avril 1938. P. le Préfet, le Secrétaire général Délégué. Signé illisible

Le maire a reçu du secrétaire de cette amicale une lettre l'avisant d'une visite à Pinon de cette organisation prévue pour le 15 mai. Le 52ème régiment d'infanterie a repris Pinon le 26 octobre 1917. Pour commémorer cet évènement le conseil décide de donner à la rue de Brancourt actuelle le nom de "Rue des 52 ème et 252 ème régiments d'infanterie" La municipalité recevra officiellement le 13 mai à la mairie les membres de l'Amicale des 52ème et 252ème régiments d'infanterie. Pour préparer cette réception, le conseil désigne une commission composée de M. Guyot, Wanaverbecque, Caillié et Lebon.

### **Délibération N° 1200 Traitement du garde champêtre**

Vu et approuvé. 3ème Div. 1er Bureau. Laon le 15-4-38. Le Secrétaire général. Signé illisible

Le traitement actuel du garde champêtre est de 6200 F. Le conseil décide à l'unanimité de porter ce traitement à 7500 F à partir du mois d'avril. Suivent 12 signatures.

## **Séance du 2 juillet 1938**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Leroy.

Etaient présents: MM. Leroy, Demézières, Lebon, Nusz, Caillié, Terlet, Guyot, Wanaverbecque, Nique, Schacher. Absent. M. Guéret. Elu secrétaire M. Wanaverbecque.

### **Délibération N° 1201 Compte du receveur**

Le conseil municipal, vu le compte rendu par M. Bonnet, receveur, délibère

Article 1 Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1937, sauf le règlement et l'apurement par le Trésorier Payeur Général conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, modifiée par l'article 8 du décret-loi du 25 juin 1934, le conseil admet

les recettes de la gestion de 1937 pour la somme de	60 993,65
Les dépenses pour celle de	63 401,34
Fixe l'excédent de la dépense à	2 407,69

et attendu que par l'arrêté du compte précédent

le comptable a été reconnu débiteur de 27 772,58

Déclare le comptable débiteur sur son compte de la gestion de 1937

de la somme de 25 364,89

Article 2 Statuant sur les opérations de l'exercice 1937, sauf le règlement et l'apurement par le Trésorier Payeur Général, le conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1937 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1938, savoir:

En recette pour	62 306,30
En dépense pour	56 519,76
d'où résulte un excédent de recette de	5 786,54

Le résultat définitif de l'exercice 1936 ayant présenté un excédent de recette de 16 891,07

Le résultat définitif de l'exercice 1937, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est en excédent de recette de 22 677,61

Article 3 Le conseil demande qu'il plaise au Trésorier Payeur Général faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable, savoir: les excédents ci-dessus.

### **Délibération N° 1202 Approbation du compte administratif**

Le Maire dépose sur le bureau le compte administratif et donne sur ce document toutes les explications qui lui sont demandées. Puis il invite le conseil à désigner celui de ses membres qui exercera la présidence pendant cet examen. Le compte administratif fourni par le maire est approuvé.

### **Délibération N° 1203 Chemins vicinaux**

Le Maire donne lecture au conseil des projets de budget que lui a fait parvenir l'ingénieur subdivisionnaire  
Budget additionnel de 1938

Recettes:	2 061,54
Dépenses	2 061,54

Budget primitif de 1939

Recettes	15 217
Dépenses	15 217

### **Délibération N° 1204 Taxe vicinale**

Le conseil délibérant spécialement au sujet des prestations décide:

- 1 Le remplacement de trois journées de prestation individuelle par une taxe vicinale correspondante
- 2 Que les prestations animaux et voitures ne seront pas remplacées par une taxe vicinale
- 3 Que les prestations de la taxe vicinale acquittables en nature seront converties en tâches.

### **délibération N°1205 Budget additionnel de 1938**

Le conseil vote le budget additionnel de 1938 qui s'établit ainsi

en recette	22 794,61
en dépense	22 721,13

### **Délibération N° 1206 Budget primitif de 1939**

Le conseil vote le budget additionnel de 1939 qui s'établit ainsi

en recette	67 871,01
en dépense	66 901

### **Délibération N° 1207 Centimes additionnels**

Le conseil a déclaré voter formellement par addition au principal des quatre contributions directes de l'année 1939 les sommes ci-après:

1 Traitement du garde champêtre	
2 Centimes pour assistance	
3 Centimes pour insuffisance de revenus	
Total	33 329 F 01 représentant 117 centimes

### **Délibération N° 1208 Budgets du bureau de bienfaisance**

Le Maire donne lecture des projets de budgets établis par la commission administrative du bureau de bienfaisance. Budget additionnel 1938

en recette	1216,65
en dépense	1250

Budget primitif 1939

en recette	572
en dépense	550

Le conseil approuve les budgets qui lui sont présentés.

### **Délibération N° 1209 Bureau de bienfaisance**

Le conseil approuve les décisions du bureau de bienfaisance concernant une demande d'assistance médicale

gratuite, une demande d'assistance aux familles nombreuses et une demande d'assistance aux vieillards.

#### **Délibération N° 1210 Allocation militaire**

Le conseil émet un avis favorable à la demande d'allocation militaire de Monsieur Cordelette Eugène (une allocation et une majoration).

#### **Délibération N° 1211 Salaire des femmes de service**

Approuvé. 3ème D. 1er B 9-7-38

La femme chargée du balayage des écoles aura un salaire de 300 F par an payable 30 F par mois de classe.

La femme chargée de balayer la classe enfantine et d'y allumer du feu aura un salaire de 240 F par an.

Ces augmentations porteront effet au 1er octobre 1938

#### **Délibération N° 1212 Service départemental contre l'incendie**

Le conseil décide l'adhésion de la commune au service départemental de secours contre l'incendie et demande le rattachement au centre secondaire d'Anizy. La dépense occasionnée sera prélevée sur l'article "sapeurs pompiers entretien manœuvre"

#### **Délibération N° 1213 Subvention**

Approuvé. 3ème D. 1er B. 9-7-38

Le conseil décide d'attribuer une subvention de 100 F au Comité national de secours aux victimes des inondations de l'Indochine. Cette dépense sera mandatée sur l'article "dépenses imprévues"

#### **Délibération N° 1214 Assistance Médicale gratuite 1936**

Le conseil décide d'inscrire le crédit nécessaire au budget additionnel 1938 pour régler la dépense du contingent d'AMG 1936. soit 9 675 F 29

#### **Délibération N° 1215 Taxe sur les chiens.**

Approuvé. 3ème D. 1er B. 9-7-38 Le conseil décide de porter à 20 F la taxe municipale sur les chiens de 1ère catégorie et à 10 F pour les chiens de 2ème catégorie.

#### **Délibération N° 1216 Concession de terrain dans le cimetière**

Approuvé. 3ème D. 1er B. 18-7-38

Le conseil décide de porter le prix du mètre carré de terrain de 75 F à 100 F pour les concessions à perpétuité et de 50 F à 75 F pour les concessions trentenaires (modification de la délibération du 7-12-23 approuvée le 21-12-23) (p. 157) Pour les concessions de 15 ans, le prix au mètre carré sera de 40 francs.

#### **Délibération N° 1217 Boîte aux lettres de la rue de la Vendée**

Le conseil demande le déplacement de la boîte aux lettres de son emplacement actuel. Le pignon de l'atelier de M. Labeau paraît être un emplacement beaucoup plus favorable.

#### **Délibération N° 1218 Sapeurs pompiers**

Approuvé. 3ème D. 1er B. Le 31 août 1938

Le conseil décide de porter l'indemnité de manœuvre à 4 F et l'heure de présence au feu à 5 francs.

#### **Délibération N° 1219 Tunnel sous le GC 26**

Le conseil s'étonne qu'un tunnel ait pu être creusé en 1935 sous le GC 26 sans que les autorités municipales en aient été averties et sans qu'aucune permission de voirie ait été demandée.

Qu'à une demande d'explication formulée par le maire à la préfecture (3ème D. 1er B) le 8 février 1938 aucune réponse n'ait été faite. Le conseil regrette que par suite la commune ait été privée d'une ressource relativement importante depuis trois ans et décide que sa protestation sera transmise à monsieur le Préfet.

#### **Délibération N° 1220 Cotes irrécouvrables**

Approuvé. 3ème D. 1er B. 9-7-38

Le conseil décide d'admettre en non-valeur les titres de recette émis le 1-1-38 aux noms de M. Halbeisen (50 francs) et Lecomte (25 francs) pour occupation de la voie publique.

### **Délibération N° 1221 Révision de la liste électorale à la chambre et aux tribunaux de commerce**

Le conseil désigne M.M. Terlet et Fritsch pour la révision de la liste électorale à la chambre et aux tribunaux de commerce. Suivent 10 signatures

## Séance du 18 septembre 1938

Le dix-huit septembre mil neuf cent trente-huit, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. F. Leroy, maire

Etaient présents: M. Leroy, Demézières, Guyot, Wanaverbecque, Schacher, Lebon, Caillié, Nusz, Terlet, Guéret, Fritsch, Nique. Elu secrétaire: M. Gueret.

### **Délibération N° 1222 Bureau de bienfaisance**

Le conseil approuve les décisions du bureau de bienfaisance concernant la liste d'Assistance Médicale Gratuite, la demande d'hospitalisation Stourbe et la fondation De Grailly.

### **Délibération N° 1223 Allocations militaires.**

Le conseil rejette la demande Colzy, l'intéressé étant revenu le lendemain de son départ, donne un avis favorable à la demande Gandoin, et un avis favorable à la demande Fontaine.

### **Délibération N° 1224 Demande d'A.S**

Approuvé. 3e Div, 1er Bureau. 21-9-38

Le conseil demande de prélever sur les fonds libres la somme de 5 F qui manquent à l'article 21 du budget primitif pour abonnement aux diverses publications administratives.

### **Délibération N° 1225 Prestation et taxe vicinale.**

Approuvé par arrêté préfectoral du 31-12-38

Le maire donne lecture d'une circulaire relative à la conversion en nature des prestations et de la taxe vicinale.

Le conseil décide d'exiger en argent le paiement d'une journée de prestation en argent

### **Délibération N° 1226 Plan d'alignement**

Le maire donne lecture d'une note préfectorale du 16 août demandant le reversement de 29 798 F au titre du plan d'alignement et donne toutes explications nécessaires à ce sujet.

Le conseil donne mandat au maire de rechercher les justifications nécessaires afin de faire apparaître l'erreur manifeste qui s'est glissée dans les comptes de la préfecture au sujet du plan d'alignement.

Suivent 12 signatures

### **Délibération N° 1227 Elections de 2 délégués sénatoriaux et de 1 suppléant**

Présents: MM. Leroy, maire, Caillié, Nusz, Fritsch, Nique, Guyot, Wanaverbecque, Demézières, Lebon, Guéret, Terlet, Schacher. Elu secrétaire: M. Guéret

Le président a donné lecture des lois décrets et arrêtés relatifs à l'élection. 1er tour de scrutin .Le dépouillement du vote a commencé à 10 heures. Il a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

12

à déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître



Reste pour le nombre de suffrages exprimés 12

Majorité absolue 7

Ont obtenu M. Wanaverbecque 10 voix, Caillié 6 voix, Demézières 6 voix Lebon 1 voix, Nusz 1 voix. A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué M. Wanaverbecque Louis qui a déclaré accepter.

2ème tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

à déduire 0

Reste 12

Majorité absolue 7

Ont obtenu: M. Demézières 6 voix, Caillié 5, Lebon 1

3ème tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

M. Demézières 6 voix, Caillié 5 voix, Lebon 1 voix. A été proclamé élu comme ayant réuni la majorité relative M. Demézières Léon qui a déclaré accepter le mandat.

Election du suppléant.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

à déduire 0

Reste 12

Ont obtenu: M. Caillié G. 9 voix, Nusz 2 voix, Lebon 1 voix A réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant M. Caillié Georges qui a déclaré accepter le mandat. La séance a été levée à 10 heures trente Et ont signé les membres présents. Le Président Le Secrétaire Les membres du conseil municipal Suivent les signatures

## Séance du 25 novembre 1938

le vingt-cinq novembre mil neuf cent trente-huit, dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire; Etaient présents: MM. Leroy, Demézières, Fritsch, Nusz, Terlet, Guéret, Schacher Guyot, Wanaverbecque, Lebon et Caillié Absent: M. Nique, excusé.

### **Délibération N° 1228 Bureau de bienfaisance.**

Le conseil révisé la liste d'Assistance Médicale Gratuite. Le conseil rejette la demande d'inscription à l'AMG de Melle Fence, admet celle de Mme Caria Maillard, admet celle de Mme veuve Adam Conois. Le conseil émet un avis favorable à la demande d'assistance aux femmes en couches formulée par Mme Lefort Foulon. Le conseil décide l'octroi d'un sac de charbon de temps à autre à Mme veuve Labeau.

### **Délibération N° 1229 Liste électorale**

Le conseil désigne MM. Terlet, Nusz, Guyot pour la révision de la liste électorale 1939

### **Délibération N° 1230 Insuffisance de crédits**

Approuvé 3ème D, 1er B. Le 29-11-38

Le conseil décide d'inscrire les crédits additionnels suivants au budget de 1938 sapeurs pompiers 800 F, service des eaux 200 F, assurance mutualiste générale 120 F

### **Délibération N° 1231 Amicale du 52ème RI**

Approuvé 3ème D, 1er B. Le 16-12-38

Le conseil décide d'inscrire la commune comme membre d'honneur de l'Amicale du 52ème RI (régiment qui a délivré Pinon) La cotisation de 50 F sera payée aux dépenses imprévues

### **Délibération N° 1232 Défense passive**

Le maire donne lecture au conseil d'une circulaire de M. le préfet concernant les précautions à prendre lors

d'une attaque inopinée par les gaz.

**Délibération N° 1233 Assistance Médicale Gratuite**

Pour le contingent 1938 il y a une insuffisance de crédits de 7 108 F 60.

Le conseil décide de ne pas inscrire de crédit additionnel au compte AMG 1938 avant de connaître le résultat financier de cet exercice.

**Délibération N° 1234 Drain**

Le conseil décide de céder quelques drains à M. Demézières moyennant le prix de ? l'unité.

**Délibération N° 1235 Circulation**

Le conseil décide de faire apposer des pancartes interdisant le circulation des cyclistes sur les trottoirs du vieux Pinon. Suivent 11 signatures